
Madame Anne GENETET
Députée Asie - Océanie - Europe orientale
11ème circonscription des Français établis hors de France

Paris, le 14 septembre 2020

Monsieur le Ministre,

Je souhaite attirer votre attention sur la question de l'allongement des délais imposés aux personnes recevant une retraite française depuis l'étranger pour fournir un certificat d'existence.

Suite aux mesures de confinement et de restriction de circulation adoptées en France et dans de nombreux autres pays, les régimes de retraite français ont accordé à ces retraités des délais supplémentaires afin que ceux-ci ne soient pas pénalisés par le ralentissement des activités administratives et l'impossibilité d'effectuer certaines démarches en France comme à l'étranger.

Le dernier report annoncé concerne les personnes ayant reçu une demande de certificat d'existence de la part de leur caisse de retraite en mars 2020, et dont le délai a été allongé jusqu'au 1er août 2020.

Les déplacements et démarches restant encore très limités par les mesures sanitaires pour certains de nos concitoyens vivant leur retraite à l'étranger, quelles sont les mesures actuellement mises en œuvre pour leur permettre de ne pas être pénalisés ?

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ce courrier, et vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de ma haute considération.



Anne Genetet

Monsieur Olivier VERAN
Ministre des Solidarités et de la Santé
14, Avenue Duquesne
75700 PARIS